Publier (74) : La statue de la Vierge dérange (Màj : après la Libre Pensée, motion de la fédération PS)

28/02/2015 à 19h02

28/02

Hier, dans le cadre du débat national sur la laïcité, la fédération du Parti socialiste de Haute-Savoie représentée par son premier secrétaire, Guillaume Mathelier, a adopté une motion pour que le préfet fasse appliquer la décision du tribunal administratif de Grenoble du 29 janvier dernier, concernant la Vierge de Publier.
Cette statue avait été financée à hauteur de 34 846, 50 euros par la Ville. Depuis, une association cultuelle a remboursé cette somme à la commune, mais l'emblème religieux se trouve toujours sur le domaine public. Cette motion a été préparée par la section du PS d'Évian.
Le Dauphiné

«De nos jours, la France ne sait plus où elle habite. On assiste à une perte de repères, souligne Gaston Lacroix. Dans un pays d'éducation judéo-chrétienne, cette statue est un repère. Elle n'est pas cultuelle mais culturelle. Je fais énormément de randonnées en montagne. Il n'y a pas un sommet où on ne trouve pas une croix ou une Vierge. Beaucoup ont été édifiées après 1905!» insiste l'élu, dénonçant «un acharnement contre cette Vierge».
Source

En 2011, le maire de Publier (Haute-Savoie) a fait ériger une statue de « Notre-Dame-du-Léman » dans un parc municipal. **La fédération de la Libre-Pensée de Haute-Savoie demande son déplacement et le tribunal administratif de Grenoble vient de lui donner raison.**
[…] Le maire renchérit: «cela ne signifie pas, 'tu t'arrêtes et tu fais une génuflexion'… C'est juste un repère. **Au Conseil municipal, tout le monde m'a apporté son soutien. Même des musulmans m'ont dit que cela ne les dérangeait pas de passer devant».**
A la Fédération de la Libre-pensée, on ne l'entend pas de cette oreille. «Depuis quand un maire de la République utilise-t-il sa fonction pour indiquer aux citoyens les repères qu'ils doivent avoir?, interroge José Goemans. Le maire agit en tant que missionnaire qui veut évangéliser sa commune. Aujourd'hui, s'il est républicain, il doit procéder à l'enlèvement de cette statue. Il donnerait l'exemple ; ce serait un beau repère pour les jeunes! S'il ne le fait pas, la Libre Pensée s'adressera au préfet de la Haute-Savoie et mènera campagne». Gaston Lacroix fera-t-il appel de ce jugement? Le maire assure qu'il «travaille avec ses services techniques pour sortir de cette histoire par le haut».
Source

Article du 5 février 2015 à 23 h 32 min
Parce que c'est une Vierge et donc un emblème religieux et parce qu'elle a été installée dans un parc public, le tribunal administratif de Grenoble estime que la commune de Publier ne pouvait légalement autoriser son installation.



Outre ce constat d’illégalité, le jugement rendu le 29 janvier demande le déplacement de la Vierge hors du domaine public. Cette décision est le premier épilogue d’un bras de fer de près de cinq ans, entre un maire sourd aux interpellations de l’Etat et plusieurs défenseurs de la laïcité.
Source